

## ***Émergences ! Les auteurs pour les auteurs 2019***

### **Règlement**

La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse propose une opération en direction des auteurs et autrices émergent-es. Dans ce cadre, la Charte lance un concours de nouvelles de littérature jeunesse :

- chacune n'excède pas 5 000 signes, espaces et phrase racine inclus,
- une phrase racine est communiquée et sert de point de départ de narration aux participant-es. Cette phrase doit absolument amorcer le texte de la nouvelle et ne peut être modifiée.
- Les nouvelles s'adressent à un lectorat âgé de 9 à 12 ans.

**Objectif** : ce projet permet de découvrir des talents, de les accompagner un temps dans l'élaboration et la présentation de leurs œuvres, d'accélérer la mise en lecture de leurs textes, et de les informer sur leur statut, et leurs droits.

**Public ciblé** : les auteurs et autrices ayant publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur et pas plus de trois, sans critères d'âge ni de catégorie, résidant en France.

**Mise en œuvre** : les 12 lauréat-es sont parrainé-es par 6 membres confirmé-es de la Charte. Choisi-es par le Conseil d'administration de la Charte, ces parrains et marraines travaillent avec les lauréat-es à la correction de leur nouvelle, les aident à préparer leurs rendez-vous professionnels et les guident pendant les rencontres avec les maisons d'édition au Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil.

#### **Candidatures :**

Peuvent déposer une candidature à *Émergences !*, les auteurs et autrices qui remplissent les critères suivants :

- résider en France métropolitaine ou départements et régions d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte),
- être majeur-e,
- avoir publié :
  - au moins un ouvrage à compte d'éditeur, dans n'importe quel domaine littéraire (fiction, poésie, théâtre, bande dessinée, en jeunesse ou adulte), et pas plus de trois ;
  - ou au moins une nouvelle dans un recueil collectif ou une revue et pas plus de trois ;

- ou au moins une histoire dans une publication presse et pas plus de trois.

**Remarque :** la Charte se réserve le droit de demander une copie du contrat d'édition, une lettre de commande ou toute autre preuve de publication qui lui semblera nécessaire.

**Le dossier de candidature sous format numérique doit contenir :**

- la nouvelle de 5 000 signes
- la fiche d'inscription complétée
- une lettre de motivation
- une bio-bibliographie
- un justificatif de domicile
- une copie de la carte d'identité ou d'un passeport valide
- le présent règlement approuvé et signé électroniquement depuis le formulaire.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés sous forme numérique exclusivement, à partir du formulaire dûment rempli (<https://concours-emergences.ngcdi.fr>) accessible sur le site Internet de la Charte : <http://www.la-charte.fr/>

**Sélection :**

Un jury composé de professionnel·les du livre : auteurs et autrices, bibliothécaires, journalistes, libraires, directeurs et directrices de manifestations littéraires et autres prescripteurs et prescriptrices du livre, se réunira en septembre 2019 pour sélectionner 12 lauréat·es au maximum.

La lecture critique des textes lors des délibérations du jury ne pourra être communiquée qu'aux candidat·es lauréat·es.

**Les candidat·es sélectionné·es s'engagent à :**

- participer aux deux journées de formation préparatoire, à Paris, au mois d'octobre 2019 (dates communiquées à l'annonce de la sélection),
- travailler sur leur texte et préparer leurs rendez-vous professionnels avec les parrains/marraines,
- être disponibles aux dates du Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil du 27 novembre au 2 décembre 2019,
- assister aux rendez-vous avec des maisons d'édition, établis par la Charte au Salon de Montreuil,
- collaborer avec le traducteur ou la traductrice sur la version anglaise de leur texte (diffusion web uniquement).

Au titre de la licence d'utilisation de leur œuvre, les auteurs et autrices acceptent une rémunération forfaitaire de 500 euros brut pour la publication de leur nouvelle dans un recueil collectif, diffusé gratuitement par la Charte au format imprimé, à 1 000 exemplaires.

Ce droit est concédé pour la durée nécessaire à la diffusion des exemplaires du recueil.

Les auteurs et autrices s'engagent, en cas de cession ultérieure à une maison d'édition des droits de publication et d'exploitation sur leur œuvre à avertir cette dernière du droit concédé à la Charte des auteurs et des illustrateurs.

Les auteurs et autrices s'engagent à citer la Charte en cas de publication ou d'exploitation de leur texte.

**Programme des journées de formation :**

- savoir présenter un projet d'écriture ou un manuscrit à une maison d'édition,
- décodage du milieu de l'édition, démarches à entreprendre,
- protection de l'œuvre,
- approfondissement des différentes méthodes de travail avec les maisons d'édition,
- lecture des contrats et conseils de négociation,
- présentation des organismes de gestion collective du droit d'auteur.

**Prise en charge :**

La Charte prend en charge :

- les 2 journées de formation à Paris et la venue au salon de Montreuil (y compris les déjeuners, ainsi que l'hôtel et le transport Province-Paris pour les provinciaux).

**Remarque :** Par mesure d'économie et de respect du budget alloué à l'opération, la Charte se réserve le droit de favoriser les rencontres distantes, par Internet, pour les lauréat-es des départements et régions d'Outre-mer. En revanche, tou·tes les lauréat-es seront invité-es au Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil.

L'auteur ou l'autrice sélectionné-e prend en charge :

- tous les autres frais non mentionnés (achats personnels, déplacements, etc.)

Les auteurs et autrices francilien·nes prennent en charge :

- le déplacement de leur domicile jusqu'au lieu de la formation à Paris, pour les journées de formation en octobre,
- le déplacement aller et retour de leur domicile au Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil.

Les auteurs et autrices des autres régions prennent en charge :

- le déplacement de leur hôtel jusqu'au lieu de la formation à Paris, pour les journées de formation en octobre,
- le déplacement aller et retour de leur domicile à l'aéroport ou gare de leur région,
- le déplacement aller et retour de leur hôtel au Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil.

Le projet *Émergences !* fait l'objet de demandes de subvention. En cas de non-obtention de tout ou partie des subventions, les partenaires et la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse se réservent le droit de se retirer du projet et d'annuler l'appel à candidatures.

**Date, nom et signature du candidat, de la candidate, précédés de la mention « lu et approuvé » :**